

REGLEMENT SCRATCH EN SALLE

ORGANISATION :

La date et le lieu du scratch en salle sont fixés par le comité directeur de la Ligue. Cette compétition est réservée exclusivement aux archers licenciés dans la Ligue Midi Pyrénées. Le concours n'est pas ouvert aux archers extérieurs.

Le concours s'organise sur une journée, le samedi ou le dimanche de préférence.
Samedi ou Dimanche matin : tir de qualification
Samedi ou Dimanche après-midi : duels de classement toutes catégories.

L'arbitre responsable de la compétition est nommé par le PCRA de la Ligue.

MODE DE SELECTION :

Pour pouvoir prétendre à une sélection au scratch en salle, **tous les archers devront impérativement avoir réalisé un minimum de 2 scores** dans les conditions prévues ci-dessous. 2 catégories femme et homme sont prises en comptes de cadets à super vétéran. Ci-après le nombre de compétiteurs retenus par catégorie. Le tableau des quotas par catégories sera révisé chaque année.

Catégories	Quotas	Phases finales
Dame arc classique	32	1/16
Homme arc classique	44	1/16
Dame arc à poulies	8	1/4
Homme arc à poulies	16	1/8
Dame arc nu	6	1/4
Homme arc nu	6	1/4
Total	112	

Le classement est consultable sur le site de la Ligue Midi Pyrénées : <http://www.ligue-mp-tiralarc.fr>.

PHASES FINALES :

Toutes les catégories tirent les phases finales.

Les archers qualifiés pour les phases finales, positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification, tirent une série de matches. Chaque match se tire selon le règlement fédéral, à la distance de 18m et ceci jusqu'à la finale pour l'Or.

PODIUM :

L'archer devra être présent lors de la remise des prix. En cas d'absence lors de l'appel du podium, l'archer ne recevra aucune récompense.

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

La procédure d'inscription est similaire à celle des championnats de France de la FFTA. **Tous les archers qui souhaitent participer au scratch salle** devront renvoyer le coupon de préinscription ci-après accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de L'UNION TIR A L'ARC et ce **au plus tard le 23 décembre 2016**.

Pour participer au scratch salle, il faudra respecter les conditions de quota du scratch en salle ET être pré inscrit.

Les minimales (dernière année dans la catégorie) pourront participer au scratch à condition de se surclasser dans au moins 2 compétitions sur blason de 40 cm et d'adresser les résultats obtenus (feuilles de marque non raturées et signées par l'arbitre responsable du concours) dans ces compétitions à la commission sportive (Vincent Denhez, 1 ave Emile Zola – 31520 RAMONVILLE ST AGNE ou v.denhez@gmail.com).

Si des archers ne se sont pas pré inscrits avant le 23 décembre 2016 mais qu'ils rentrent dans les quotas, ils seront considérés comme non participant et laisseront leur place aux archers suivants dans le classement. En cas de préinscription mais de non qualification, le règlement sera restitué.

La liste des archers participants sera diffusée sur le site de la Ligue à partir du 11 janvier 2017 (**le dernier week end qualificatif pour le scratch salle est le weekend des 7 & 8 janvier 2017**).

Le bulletin ci-dessous doit être retourné impérativement à la Ligue avant le 23 décembre 2016 à :

Vincent Denhez, 1 av. Emile Zola – 31520 RAMONVILLE ST AGNE

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de L'UNION TIR A L'ARC

L'inscription est fixée à 12 € / archer pour toutes les catégories. Une part de 2 € / participant est reversée par l'organisateur du scratch à la Ligue Midi Pyrénées.

